

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **trente avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 24 avril 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.
M. BODIN. Mme MERLE. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. GRANGE, pouvoir du titulaire M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente informe le Conseil du tableau de répartition des charges 2026 calculées par le SICTOM SUD ALLIER et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier.

Elle rappelle à l'assemblée que le SICTOM SUD ALLIER a mis en œuvre un mécanisme de lissage des taux.

Ainsi, le montant du produit demandé par le SICTOM SUD ALLIER pour le territoire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » en 2026 s'élève à 1 282 861 €.

Madame la Présidente propose de fixer les taux pour chaque commune selon le tableau annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

OBJET :

**TAXE D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES
(TEOM) – FIXATION DES
TAUX 2026**

- d'adopter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2026 selon le tableau joint à la présente délibération et ce conformément aux données transmises par le SICTOM SUD ALLIER.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 MAI 2026
Publié le : 11 MAI 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »



Zone intercommunale de perception	Communes	Zone infra communale	Bases d'imposition prévisionnelles	Produits attendu (€)	Taux
22 SICTOM SUD 2 FOIS/SEM	138 LAPALISSE	P	3 318 081 €	476 965 €	14,37%
23 SICTOM SUD 1 FOIS/SEM	205 PERIGNY	P	313 808 €	45 355 €	14,45%
	257 SAINT PRIX	P	727 733 €	100 680 €	13,83%
24 SICTOM SUD CONTENEUR 1 FOIS/SEM	004 ANDELAROCHE	P	226 877 €	32 525 €	14,34%
	017 BARRAIS BUSSOLLES	P	214 365 €	29 280 €	13,66%
	024 BERT	P	259 956 €	39 214 €	15,08%
	028 BILLEZOIS	P	339 815 €	46 416 €	13,66%
	042 LE BREUIL	P	608 203 €	79 248 €	13,03%
	105 DROITURIER	P	385 417 €	52 644 €	13,66%
	131 ISSERPENT	P	526 878 €	71 967 €	13,66%
	138 LAPALISSE	RA	488 172 €	60 887 €	12,47%
	205 PERIGNY	RA	114 270 €	14 889 €	13,03%
	223 SAINT CHRISTOPHE EN BOURBONNAIS	P	432 590 €	59 088 €	13,66%
	230 SAINT ETIENNE DE VICQ	P	466 849 €	63 767 €	13,66%
	250 SAINT PIERRE LAVAL	P	393 528 €	53 752 €	13,66%
	257 SAINT PRIX	RA	162 745 €	20 298 €	12,47%
	272 SERVILLY	P	262 716 €	35 885 €	13,66%

A Lapalisse, le 11 MAI 2026
 La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 « PAYS DE LAPALISSE »